ASPTT ALBI RANDONNÉE PÉDESTRE
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

BULLETIN D'ADHESION 2023-2024

☐ **Nouvelle Adhésion** ☐ **Renouvellement licence n°** _____

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville :

E-mail :

Téléphone fixe : Mobile :

Profession :

☐ Fonction Publique ☐ La Poste Actif (ve) ☐ La Poste Retraité(e)

☐ Autre

Identifiant LA POSTE (obligatoire) :

Si vous êtes déjà membre d'une autre section ASPTT ALBI, laquelle ?

☐ J'atteste avoir répondu non à toutes les question du « questionnaire santé »

MONTANT de votre REGLEMENT (voir tarif licence 2e feuillet) : euros

Cadre réservé au club	
Droit d'adhésion	
Assurance FSASPTT	
Licence délégataire	
Montant section	
Abonnement PASSION RANDO	
TOTAL	

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter la réglementation de la Fédération.

A

Le

Signature obligatoire du demandeur ou représentant

INFORMATIQUE ET LIBERTES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Fédération Sportive des ASPTT pour l'établissement des licences et adhésions sportives chaque saison.
Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service « Système d'informations » de la Fédération Sportive des ASPTT.
Ces données pourront être cédées à des partenaires commerciaux avec faculté pour le licencié de s'opposer à leur divulgation.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Le demandeur peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY SUR SEINE.

- ☐ Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisées dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiées et diffusées à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques (films, cassettes, vidéo, etc.) sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de mon club ASPTT.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part du Comité Régional FSASPTT.
- ☐ Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

ASSURANCES

L'établissement d'une licence ASPTT Prémium ou FSASPTT EVENT permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT.
Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais l'ASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ».
Le montant de ces assurances compris dans le prix de la licence FSASPTT PREMIUM est de 1,60 € pour l'assurance « Dommages corporels » et de 0,23 € pour l'assurance « Assistance aux personnes ». Il est respectivement de 0.35 € et de 0.10 € dans la licence FSASPTT EVENT. Si vous ne souhaitez pas y souscrire, le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

REFUS D'ASSURANCE « DOMMAGES CORPORELS » ET/OU « ASSISTANCE »

En cas de refus de souscription de l'assurance « dommages corporels »et/ou « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations assurances figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause.

- ☐ Je soussigné(e) …… reconnais avoir pris connaissance :

. du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com) ;
. des statuts et règlement intérieur (disponible au secrétariat de l'association).
Si le soussigné refuse de souscrire à ces assurances, il reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à son intégrité physique et il coche la ou les cases ci-dessous :

- ☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Dommages corporels ».
- ☐ Je ne souhaite pas souscrire d'assurance « Assistance aux personnes ».

ASPTT ALBI RANDONNÉE PÉDESTRE
CLUB OMNISPORTS
cultivons vos envies

Contrôle médical de non contre-indication à la pratique de la randonnée SAISON 2023 – 2024

A faire remplir et signer par votre Médecin

Je soussigné(e)), Docteur _____

certifie que M. / Mme :

NOM _____

Prénom _____

ne présente pas de contre-indication médicale, cliniquement décelable,

à la pratique de la RANDONNEE PEDESTRE et de la MARCHE NORDIQUE.

Certificat délivré le :

Cachet et signature du praticien :

Certificat médical obligatoire :
. pour les personnes en rando santé,
. pour une première adhésion,
. si vous reprenez l'adhésion après 2 saisons d'interruption.

Pour les autres adhérents, se référer au questionnaire santé. Si la réponse est OUI à toutes les questions, cochez la case « j'atteste … » du bulletin d'adhésion.

TARIF LICENCE 2023 / 2024

MONTANT	Section RANDO uniquement	Multi-Section ASPTT	Licence extérieure FFRP
- Cotisation	*67 €*	*42 €*	*39 €*
- Revue PASSION RANDO (*)	*10 €*	*10 €*	*10 €*
TOTAL	*77 €*	*52 €*	*49 €*

Si vous êtes adhérent d'une autre section appartenant à l'ASPTT, la cotisation à l'Omnisports et à la FSASPTT vous sera demandée dans cette section.

(*) L'abonnement à la Revue Passion Rando est facultatif. Nous bénéficions d'un tarif préférentiel.

MODE DE REGLEMENT :

- **CHEQUE** à l'ordre de ***ASPTT ALBI RANDO (pas d'espèces)***

Président	: Bernard PASTUREL	bernard.pasturel@orange.fr	06 42 73 38 55
Secrétaire	: Pierrette MARTY	pierrette.marty@orange.fr	06 88 15 07 54
Trésorière	: Francine RIGAL	jlf.rigal@orange.fr	06 15 17 86 56